

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse brève et synthétique du compte administratif du budget principal M57 pour l'année 2024.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE la note de synthèse brève et synthétique du compte administratif du budget principal M57 pour l'année 2024, annexée à la présente délibération.

CHARGE M. Le Maire de mettre ce document en ligne sur le site internet de la commune.

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2025,
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
PASSY Dominique



Le Maire,
GERVAIS André

